



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

PORTE PAROLAT DU GOUVERNEMENT

# COMMUNIQUÉ

CELLULE  
DE COMMUNICATION  
DU GOUVERNEMENT  
DE GUINÉE

## MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS : ARRÊTÉ PORTANT SUSPENSION DE DEUX (02) CADRES

Conakry, le 04 Décembre 2017 - LA MINISTRE,

Vu- La constitution ;

Vu- La loi L2001/029/AN du 31 décembre 2001, portant principes fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des services publics ;

Vu- le Décret n° D/2015/226/PRG/SGG du 26 décembre 2015, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu- le Décret n° D/2015/227/PRG/SGG du 30 décembre 2015, portant structure du Gouvernement ;

Vu- le Décret n° D/2016/003/PRG/SGG du 04 janvier 2016, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu- le Décret n° D/2016/126/PRG/SGG du 20 avril 2016, portant attribution et organisation du Ministère des Travaux Publics ;



[Gouvernement Guinéen Officiel](#)



[gouvernement.gov.gn](http://gouvernement.gov.gn)



[@GouvGN](#)



[Gouvernement Guinéen TV](#)

Cellule de Communication du Gouvernement/Villa 6/Cité des Nations/Boulbinet, Kaloum/Conakry Guinée

Tel: +224 626 661 4 85/info: info@ccg-guinee.org



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

PORTE PAROLAT DU GOUVERNEMENT

# COMMUNIQUÉ

CELLULE  
DE COMMUNICATION  
DU GOUVERNEMENT  
DE GUINÉE

Vu- les rapports de mission sur la protection du réseau routier national

## ARRETE

**Article 1er** : les cadres dont les prénoms et noms suivent sont suspendus de leurs fonctions respectives pour une durée de trois (03) mois pour faute lourde avec inscription à leurs dossiers respectifs.

Monsieur Sékouba OULARE, Matricule 155959L, Directeur Préfectoral des Travaux Publics de Kouroussa

Monsieur Sékou Toumany OULARE, Matricule 161390L Directeur Préfectoral des Travaux Publics de Gaoual ;

**Article 2** : Les Directeurs régionaux concernés sont chargés, cumulativement à leurs fonctions, d'assurer l'intérim desdits Directeurs Préfectoraux durant la période de suspension.

**Article 3** : Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Guinée.

*Le Ministère des Travaux Publics*

Transmis par la Cellule de Communication du Gouvernement



[Gouvernement Guinéen Officiel](#)



[gouvernement.gov.gn](http://gouvernement.gov.gn)



[@GouvGN](#)



[Gouvernement Guinéen TV](#)

Cellule de Communication du Gouvernement/Villa 6/Cité des Nations/Boulbinet, Kaloum/Conakry Guinée

Tel: +224 626 661 4 85/info: info@ccg-guinee.org